Jour de séance 56

le mardi 22 avril 2014

13 h

Prière.

Le président de la Chambre offre ses condoléances à la famille endeuillée de Bernard Pilotte, ex-gendarme qui a été agent de sécurité à l'Assemblée législative de 2003 à 2014 et était retraité.

M. Killen, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le troisième rapport du comité, dont voici le texte :

le 22 avril 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son troisième rapport de la session.

Le comité se réunit le 22 avril 2014 à la Chambre de l'Assemblée législative et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

52, Loi sur les comptables professionnels agréés.

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant et accomplit une partie du travail à son sujet :

64, Loi concernant le Rothesay Common.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité, (signature) Carl Killen, député La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Leonard:

70, Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz;

par l'hon. M. Flemming:

71, Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales;

par l'hon. M<sup>me</sup> Shephard:

72, Loi sur les sports de combat;

par l'hon. Jody Carr:

73, Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail.

M. Wetmore donne avis de motion 55 portant que, le vendredi 25 avril 2014, appuyé par M. Stewart, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick dépend d'une prospérité économique accrue;

attendu qu'une prospérité accrue au Nouveau-Brunswick améliorera le niveau de vie des gens de la province;

attendu que la consultation menée par l'Association médicale canadienne auprès des gens du Canada sur les déterminants sociaux de la santé a clairement montré que la pauvreté est le principal problème auquel il faut s'attaquer pour améliorer la santé de la population canadienne et éliminer les inégalités en matière de santé;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de santé sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie d'une personne;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de littératie et de numératie sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie;

attendu que notre future prospérité dépend de l'offre à nos jeunes et à nos jeunes familles d'excellentes possibilités qui les inciteront à rester au Nouveau-Brunswick; attendu qu'il est prouvé, dans d'autres provinces canadiennes, que la mise en valeur des ressources naturelles permet de créer une réelle croissance économique et des emplois valorisants;

attendu que la création d'emplois dans le secteur pétrolier et gazier de notre province permettra à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick de mettre fin à leurs déplacements réguliers vers l'Ouest canadien, ce qui améliorera leur qualité de vie et celle de leur famille;

attendu que le Nouveau-Brunswick doit relever de sérieux défis financiers qui risquent de menacer les services fournis à notre population;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut tirer profit des ressources naturelles de la province afin d'accroître notre prospérité économique et d'améliorer notre société;

attendu que la récente volatilité des prix du gaz naturel a montré l'importance pour le Nouveau-Brunswick de s'assurer un approvisionnement intérieur en gaz naturel dans l'intérêt de notre population et de nos industries;

attendu que Public Health England a conclu que l'exposition aux émissions attribuables à l'extraction du gaz de schiste pose de faibles risques pour la santé publique si les activités sont bien menées et réglementées;

attendu que Deloitte, après avoir étudié plusieurs endroits en Amérique du Nord, a qualifié de plus rigoureux et plus exigeants que ceux de tous les autres marchés examinés les règles et règlements que le Nouveau-Brunswick a adoptés pour le secteur pétrolier et gazier afin de protéger notre eau et notre environnement;

attendu que des chercheurs d'établissements comme la University of Michigan, le U.S. Geological Survey, la Stanford University, la Texas A&M University, la Syracuse University, la University of California à Berkeley, l'université Penn State et la Royal Academy of Engineering, ainsi que les autorités de réglementation des États de l'Arkansas, du Colorado, de la Louisiane, du Dakota du Nord, de l'Ohio, de l'Oklahoma, de la Pennsylvanie et du Texas, ont tous indiqué que la mise en valeur bien réglementée du gaz schiste au moyen de la fracturation hydraulique est sans danger pour l'eau souterraine et l'environnement;

attendu que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé les avantages environnementaux de la mise en valeur du gaz au moyen de la fracturation hydraulique dans son récent rapport intitulé *Mitigation of Climate Change*, qui précise que

le déploiement rapide des technologies de fracturation hydraulique et de forage horizontal, qui a augmenté et diversifié l'approvisionnement en gaz et a permis une substitution plus généralisée du gaz au charbon pour la production d'électricité et de chaleur, est la principale raison de la réduction des émissions de GES aux États-Unis;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick déclare qu'elle appuie le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour qu'il procède immédiatement à la mise en valeur rationnelle et accrue d'une industrie du gaz naturel, y compris le recours à la fracturation hydraulique.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 23 avril 2014, la deuxième lecture des projets de loi 70, 71, 72 et 73 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 68, 67 et 66.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 41, Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur;
- 42, Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures;
- 49, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières;
- 53, Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien;
- 54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux;
- 55, Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire;
- 56, Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus;
- 58, Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail

au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

## BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015 COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES Administration	7 023 000 72 459 000 11 393 000 4 100 000 6 121 000 53 000 27 547 000 73 496 000
COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers	765 000 200 000 965 000
SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE PETITE CAISSE Ressources naturelles	29 000
STOCKS Ressources naturelles	510 000
La Chambre adopte ces crédits.	

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 16 h 10, reprend à 16 h 28.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

66, Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer; 68, Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.	
=u 20u100 020 10 ; 00 u 20 11	

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 29 et 45 (17 avril 2014).